

Copie de la note du représentant permanent
du Canada au Secrétaire général des Nations Unies

Le représentant permanent du Canada à l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général des Nations Unies et a l'honneur de se référer à l'Accord de 1968 sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique.

Conformément au paragraphe 1 de l'article 5 de cet Accord, le représentant permanent du Canada informe le Secrétaire général par les présentes qu'on a découvert sur le territoire du Canada des éléments constitutifs d'un engin spatial que l'on croit être le satellite soviétique Cosmos 954, qui est rentré dans l'atmosphère terrestre au Canada le 24 janvier 1978. Plusieurs de ces éléments se sont avérés radioactifs. Etant donné le risque de danger pour la personne et la propriété au Canada, les autorités canadiennes ont entrepris des recherches aériennes et au sol complètes pour trouver ces morceaux, recherches qui se poursuivent encore. Jusqu'ici les morceaux, décrits dans l'annexe ci-jointe, ont été découverts dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada. On les emmène en lieu sûr dès que la chose est possible. Les autorités canadiennes ont